



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 14 juin 2022

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 136 233 \$.

2 Rapports d'activités des élus

2.1 La conseillère Patricia St-Laurent

2.1.1 A participé à l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque municipale Archambault-Trépanier. Elle souligne l'excellent travail de la responsable, Mme Annie-Claude Duchesne Perron ainsi que celui de tous les bénévoles qui permettent de nombreuses heures d'ouverture.

2.1.2 Souligne le succès de la Fête de l'eau ainsi que du marché public tenu le même jour et remercie tous les bénévoles qui se sont impliqués.

2.1.3 Rappelle que le Défi Pierre-Lavoie a pu compter sur un groupe de parents d'élèves de l'école des Trois-Temps qui a amassé à cette occasion une somme d'argent qui servira à l'achat de matériel sportif pour les écoliers.

2.1.4 Annonce les événements de la Fête Nationale et fait un appel aux bénévoles pour assurer son bon déroulement.

2.1.5 Souligne le concert qui sera donné à l'église par les élèves de l'école des Trois-Temps le mardi 21 juin prochain.

2.1.6 Mentionne que l'organisation du camp de jour va très bien.

2.2 La conseillère Marie-Claude Racine

2.2.1 Souligne le succès de l'opération « Mai sans tondeuse » dans la municipalité.

2.2.2 Rappelle que lors de la journée de l'arbre 400 pousses d'arbres et arbustes fruitiers ont été distribuées aux citoyens.

2.2.3 Observe que lors de la Fête de l'eau, l'AIBR n'était pas représenté à cause d'un manque de personnel.

2.2.4 Annonce qu'une opération « nettoyage des fossés » est à venir.

2.2.5 Mentionne qu'une décision est encore à venir de la part de Desjardins pour l'attribution de la portion saint-marcoise du Legs Desjardins (Un legs totalisant 75 000 \$ sera partagé en parts égales entre toutes les municipalités et les villes sur notre territoire pour des projets environnementaux pérennes et structurants au bénéfice des générations actuelles et futures.).

2.2.6 Signale la tenue prochaine d'une nouvelle version de la campagne « Coupe le moteur ».

2.2.7 Rappelle que le CCE continue sa révision de la Politique environnementale de la municipalité (<http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2019/06/Politique-environnementale-municipale.pdf>). Cette nouvelle version sera probablement rendue publique à l'automne prochain.

2.3 Le conseiller John Bradley

2.3.1 A remplacé le maire lors d'une séance du conseil de la MRC.

2.3.2 A rencontré les promoteurs immobiliers afin de faire le point sur le futur développement situé au cœur du village.

2.3.3 Annonce l'abandon du projet de mini-réseaux d'égouts pour les secteurs de l'Anse et des Terrasses à cause du coût prohibitif auquel il reviendrait pour les contribuables concernés. En effet, aucun programme gouvernemental ne convient aux besoins et à la capacité financière de notre municipalité. À l'automne, une annonce sera faite par la municipalité pour assurer la mise aux normes des systèmes non conformes aux normes prescrites et pour aider les propriétaires à absorber les coûts inhérents.

2.4 Le conseiller Maurice Rolland

2.4.1 Rappelle qu'avec la collaboration de M. Jacques Rémy il a pu faire publier dans l'Oeil régional un panégyrique de M. Jacques Hébert. Il déplore que peu de citoyens aient été présents lors des funérailles de ce dernier.

2.4.2 Annonce que l'an prochain (pour satisfaire aux normes de la Commission de toponymie du Québec qui impose un délai d'un an après le décès) le nom de la rue **Des Prés** sera changé pour celui de **Jacques Hébert**.

2.4.3 Informe les citoyens que la compagnie responsable du déversement d'ordures sur un kilomètre dans un fossé municipal se chargera du nettoyage.

2.4.4 A distribué des pochettes de bienvenue à des nouveaux résidents du rang des Quatorze qui se sont déclarés enchantés de cette initiative de la municipalité.

2.5 La conseillère Annie Houle

2.5.1 Annonce que lors de la Fête de l'eau, grâce à la collaboration du CPE Le Hibou et de deux garderies locales, un groupe d'élèves a rédigé des petits textes sous le thème de « Moi, mon Richelieu, je l'aime parce que... » qui seront reliés sous la forme d'un petit volume qui sera disponible à la Bibliothèque Archambault-Trépanier. En guise de remerciement aux élèves de 4e année, une série de petits volumes portant sur l'eau sera offerte à l'école.

2.5.2 Rappelle que

2.5.2.1 le projet « Héros du jardin » est toujours en cours

2.5.2.2 les photos de citoyens dans le cadre du projet « Saint-Marc par Saint-Marc » sont à l'étude et seront affichées durant le mois de juillet.

2.5.3 Fait part que la SHSMSR a reçu d'un horticulteur une grande quantité de plants de tomates dont les fruits seront vendus à l'automne au profit de la Guignolée.

2.6 Le Maire François Berthiaume

2.6.1 En réponse à des questions citoyennes posées lors du dernier conseil municipal, informe les citoyens présents

2.6.1.1 que les citoyens peuvent prélever quotidiennement 75 mètres cubes d'eau dans la rivière (ce qui équivaut au contenu d'une piscine);

2.6.1.2 que l'imposition d'une limite d'arrosage et d'utilisation de l'eau de l'aqueduc durant une période au cours du mois de mai, était dûe à une incapacité temporaire de traitement de l'eau par l'AIBR et non à la rareté de l'eau.

2.6.2 Annonce

2.6.2.1 Qu'il a été délégué par la MRC sur le comité Tourisme Montérégie,

2.6.2.2 Qu'il a participé à des rencontres sur la couverture de risque et sur la mission de la MRC qui sera désormais concentrée sur les points essentiels de son administration plutôt que de s'éparpiller sur toutes sortes de questions accessoires.

2.6.2.3 Qu'à l'automne il procédera à des rencontres sous forme de « Déjeuners du Maire » avec les citoyens qu'il invite déjà à manifester leur désir de tels moments de partage sur des questions municipales. Ces « déjeuners » seront offerts aussi longtemps que le besoin se manifestera.

2.6.2.4 Qu'une séance de consultation citoyenne sera organisée à l'automne au sujet du plan stratégique 2021-2025 de la municipalité annoncé dans la dernière édition du Saint-Marc...Quoi? au sujet duquel les citoyens avaient été préalablement invités à exprimer leurs attentes. Il fait appel aux citoyens et associations intéressés à participer à cette consultation.

3 Les conseillers

- 3.1 Autorisent un propriétaire à construire un garage un peu au delà des limites prévues.
- 3.2 Ils autorisent aussi la construction d'une résidence unifamiliale dans le rang des Soixante.
- 3.3 Ils demandent à la MRC d'autoriser la construction de résidences à un taux de 9 résidences par hectare plutôt que 6,7, tel que prévu actuellement et que les 12 résidences exigées par la MRC.
- 3.4 Appuient la demande de la MRC de Rouville auprès du MTQ pour simplifier et accélérer les démarches de traitement des dossiers soumis.
- 3.5 Acceptent une soumission de rapiéçage des chemins municipaux au taux de 189,50 par tonne appliquée mécaniquement et de 274,95\$ par tonne appliquée manuellement.

4 QUESTIONS CITOYENNES

- 4.1 D'entrée de jeu, le Maire rappelle que ces périodes de questions doivent se dérouler dans le respect et l'ordre sous peine d'expulsion de la salle.
- 4.2 Un citoyen déplore le fait qu'ayant investi une grosse somme pour l'installation de sa fosse septique et du système de traitement de ses eaux usées, il doit, annuellement, verser à la compagnie qui en vérifie l'état, la somme de 616\$ (en plus de sa contribution municipale de 60\$ pour la vidange de la fosse) pour une inspection d'à peine une demi-heure. De plus, le remplacement de la mousse du système à chaque période de 10 ans représente une somme de 16 000 \$. Un autre citoyen rappelle que cette situation a déjà fait l'objet d'une étude au CCE il y a quelques années et que le problème avait été rapporté à la FQM afin de trouver une solution plus économique qui aurait permis aux municipalités de qualifier du personnel pour effectuer les inspections à un coût plus abordable. Il s'informe si un suivi a été fait sur la question. Pas de réponse. Le Maire étudiera la question et tentera d'y apporter une solution.
- 4.3 Un citoyen déplore le départ du directeur des loisirs qui n'était en poste que depuis environ 6 mois. Le Maire annonce que la municipalité procédera à une étude de la politique salariale afin d'offrir à son personnel une rémunération adaptée aux conditions actuelles.
- 4.4 Un citoyen soulève la question du développement résidentiel et demande si les contribuables seront consultés sur les orientations et les décisions qui seront prises dans ce dossier. Oui, les citoyens habitant dans le périmètre concerné sont inclus dans le processus et pourront donner leur avis.

4.5 Une citoyenne

4.5.1 Déploire que malgré le fait qu'elle ait toléré les pissenlits sur sa pelouse durant le mois de mai elle n'ait pas remarqué une augmentation du nombre d'abeilles.

4.5.2 Félicite les organisateurs du Défi Pierre Lavoie dans notre municipalité.

4.5.3 Se déclare déçue de l'abandon du projet d'égouts dans les secteurs de l'Anse et des Terrasses.

4.6 Un citoyen

4.6.1 Exprime sa stupéfaction devant le fait qu'il soit possible de prélever quotidiennement 75m³ d'eau dans la rivière. Dans les conditions climatiques actuelles, il est possible que beaucoup de résidents se sentent obligés de puiser de l'eau afin d'irriguer leurs champs ou simplement d'arroser leur pelouse. On a vu ce qui était arrivé au fleuve Colorado qui est pratiquement desséché à cause des prélèvements abusifs. Même chose pour la Mer d'Aral, complètement asséchée par le régime soviétique. Bien entendu, la menace n'est pas pour l'immédiat, mais à long terme on ne sait jamais ce qui va se produire. Il faut penser aux générations futures. Le CCE se penchera sur la question.

4.6.2 Demande si la municipalité ne devrait pas se pencher sur les modifications nécessaires aux divers règlements municipaux afin d'adapter Saint-Marc aux effets du réchauffement climatique. La question sera soumise au CCE.

Liste des sigles utilisés :

ADMQ : Association des directeurs municipaux du Québec

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR:Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

OBNL (ou OSBL) : Organismes à but non lucratif

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud

(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SHSMSR : Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec